



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 juin 2020

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Julien ZANY, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Absents avec procuration : Elsa SOARES (procuration à Fabienne SIGAUD),

Absents :

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

ORDRE DU JOUR

- 1 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- 2 Election de la commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 3 Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration (CA) du CCAS
- 4 Election des membres du CA du CCAS
- 5 Création des commissions municipales et désignation des membres
- 6 Désignations des représentants aux organismes extérieurs
- 7 Désignation des référents environnement de la commune auprès du SYDED du Lot
- 8 Commission communale des Impôts Directs
- 9 Mise en accessibilité du point arrêt routier (arrêt bus) demande de subvention auprès de la Région
- 10 Décision du Maire
- 11 Questions diverses

1 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Madame le maire donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afférant à l'octroi des indemnités de fonction. Elle informe le Conseil qu'en vertu de l'article L2123-20 elle demande à fixer une indemnité de fonction du Maire inférieure au barème de référence. Puis elle émet la proposition suivante :

| | Taux de référence % | Taux proposé % | Montant mensuel brut en € |
|-------------------------|---------------------|----------------|---------------------------|
| MAIRE | 51.6 | 42 | 1 633.55 |
| 1 ^{er} ADJOINT | 19.8 | 16 | 622.30 |
| ADJOINTS | 19.8 | 11 | 427.83 |

Vote : 17 voix Pour 2 abstentions

2 Election des membres de la CAO

Madame le Maire rappelle que la CAO d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants. Elle indique aussi que la CAO doit être élue à bulletin secret. Lionel NICAUD et Julien CLEMENT sont désignés assesseurs.

Faisant référence à la proposition transmise par Henri Antunes et en accord avec l'ensemble des membres du Conseil, elle propose une seule liste constituée des conseillers suivants :

Titulaires : Christophe SOUDE – Dominique THELINGE - Julien CLEMENT

Suppléants : Christophe ROGER – Marie-Claude MILLET – Henri ANTUNES

Les Conseillers votent à bulletins secrets. Le dépouillement est donc effectué par Lionel NICAUD et Julien CLEMENT.

Résultat du Vote après dépouillement : 18 voix Pour 1 Blanc

3 Fixation du nombre des membres du CA du CCAS

Conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire propose de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 10, dont 5 membres élus au Conseil Municipal et 5 membres non élus.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4 Election des membres du CA du CCAS

En vertu de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire propose la liste des 5 membres élus suivante :

- Josy LAUR
- Marie-Claude MILLET
- Bruno DAVID
- Nathalie WOMACK
- Pascaline BACOUET

Les Conseillers votent à bulletins secrets. Le dépouillement est effectué par Lionel NICAUD et Julien CLEMENT.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

Les membres non élus seront désignés par madame le Maire ultérieurement, après contact avec les différents organismes sociaux concernés.

5 Création des commissions municipales et désignation des membres

Madame le Maire informe les membres du Conseil, que pour le bon fonctionnement de la commune, il convient de procéder à la création de commissions municipales. Celles-ci doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. Elle informe également l'assemblée que le Maire est président de droit de chacune des commissions. Ceci étant dit, elle propose la création des 6 commissions suivantes, composées pour chacune de 8 membres :

- Culture – Patrimoine – Animations
- Bâtiments Publics – réseaux – Voiries – environnement – Cadre de vie
- Ecole – Jeunesse – Sport
- Economie – Tourisme
- Urbanisme
- Finances

Vote : Pour à l'unanimité des voix

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, après appel à candidature et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets, Madame le Maire propose les membres des commissions comme mentionné ci-dessous en tenant compte des propositions faites par Henri Antunes :

- **Commission Culture – Patrimoine – Animations** : Marie-Claude MILLET – Bruno DAVID – Frédéric SOUSA – Lionel NICAUD – Josy LAUR – Nathalie WOMARCK – Christophe ROGER – Pascaline BACOUET
- **Commission Bâtiments Publics – Réseaux – Voiries – Environnement – Cadre de vie** : Dominique THELINGE – Frédéric SOUSA – Bruno DAVID – Christophe ROGER – Jacques FROMENT – Jullien ZANY – Christophe SOUDE – Julien CLEMENT
- **Commission Ecoles – Jeunesse – Sport** : Christophe SOUDE – Marjorie AUSSENAC – Frédéric SOUSA – Christophe ROGER – Annie BENECH – Dominique THELINGE – Elisabeth LOBO – Julien CLEMENT
- **Commission Economie – Tourisme** : Elsa SOARES – Lionel NICAUD – Julien ZANY – Christophe ROGER – Annie BENECH – Nathalie WOMACK – Elisabeth LOBO – Henri ANTUNES
- **Commission Urbanisme** : Christophe ROGER – Jacques FROMENT – Annie BENECH – Christophe SOUDE – Elsa SOARES – Dominique THELINGE – Marie-Claude MILLET – Henri ANTUNES
- **Commission Finances** : Christophe ROGER – Dominique THELINGE – Josy LAUR – Marie-Claude MILLET – Christophe SOUDE – Jacques FROMENT – Julien ZANY – Julien CLEMENT

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6 Désignations des représentants auprès des organismes extérieurs

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, après appel à candidature et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets, Madame le Maire propose les représentants auprès des organismes extérieurs suivants :

CNAS (Comité National d'Action Social)

1 représentant titulaire : *Josy LAUR*

Vote : Pour à l'unanimité des voix

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

1 représentant titulaire : *Fabienne SIGAUD*

Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre

Correspondant DEFENSE

1 représentant titulaire : *Christophe SOUDE*

Vote : Pour à l'unanimité des voix

SIFA (Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale)

1 représentant titulaire : *Julien ZANY*

Vote : Pour à l'unanimité des voix

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE SAINT MATRE

2 représentants titulaires :

Dominique THELINGE et Christophe SOUDE

2 représentants suppléants :

Christophe ROGER et Julien ZANY

Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre

COLLEGE D'ISTRIE

1 représentant titulaire : *Christophe SOUDE*

1 représentant suppléant : *Christophe ROGER*

Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre

CDGFPT (Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale)

1 représentant titulaire : *Fabienne SIGAUD*

1 représentant suppléant : *Josy LAUR*

Vote : 17 voix Pour 2 Abstentions

SDAIL (Syndicat d'Aménagement et Ingénierie du Lot)

1 représentant titulaire : *Fabienne SIGAUD*

1 représentant suppléant : *Christophe ROGER*

Vote : 18 voix Pour 1 Abstention

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Madame le Maire et 2 représentants titulaires :

Josy LAUR et Nathalie WOMACK

Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre

COMITE DE JUMELAGE

5 représentants titulaires :

Christophe ROGER – Dominique THELINGE – Nathalie WOMACK – Elisabeth LOBO – Frédéric SOUSA

Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre

7 Désignation des « Référents environnement » auprès du SYDED

Afin de renforcer et faciliter les échanges avec les élus de proximité, le SYDED a favorisé la création d'un réseau de référents « environnement » sur tout le territoire. Leurs principaux pôles d'action sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, réaliser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri lors de manifestations publiques locales, dans les salles et bâtiments communaux...
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte collective

Madame le Maire propose dans un premier temps 6 candidats dont 3 élus et 3 non élus. Henri Antunes portant la candidature des 3 élus de l'opposition et le SYDED ne mentionnant pas un nombre limité de référents, Fabienne SIGAUD propose les candidats suivants :

ELUS : Christophe SOUDE – Julien ZANY – Fabienne SIGAUD – Henri ANTUNES – Pascaline BACOUET – Julien CLEMENT

NON ELUS : Robert HARVEY – Martine DEBORD – Franck CHEVALIER-JOLY

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8 Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

En vertu de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée. Elle se compose du Maire et de son adjoint délégué ainsi que de huit commissaires. Ceux-ci sont désignés par l'Administratrice Générale des Finances publiques selon une liste déposée par le Conseil Municipal comprenant 16 candidats titulaires et 16 candidats suppléants.

Madame le Maire propose de présenter la liste suivante :

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| - Alain PIGNON | - Patrick BROUEL |
| - Louis RAJADE | - Nathalie WOMARCK |
| - Annie BENECH | - André MONIN |
| - Julien ZANY | - Marjorie AUSSENAC |
| - Jacques FROMENT | - Jacques LLORCA |
| - Dominique THELINGE | - Frédéric SOUSA |
| - Jean-Louis DIRAT | - Isabelle DAVID |
| - Brigitte GUIGNEBAULT | - Charles VERRIER |
| - Brigitte FARGAL | - André CLAVIER |
| - Viviane SALAMAGNE | - Sandrine SERVANT |
| - Josy LAUR | - Philippe CARY |
| - Robert HARVEY | - Roger MIQUEL |
| - Elsa SOARES | - Marie-Claude MILLET |
| - Christophe SOUDE | - Elisabeth LAMOURE |
| - Henri ANTUNES | - Julien CLEMENT |
| - Lucie FAVARETTO (hors commune) | - Jean-Paul BOUYSSSET (hors commune) |

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9 DEMANDE DE SUBVENTION REGION – Mise en accessibilité du point d'arrêt routier prioritaire (arrêt de bus)

Christophe ROGER, adjoint au maire rappelle à l'assemblée que le conseil régional a proposé à la commune la mise aux normes « accessibilité » de l'arrêt de bus situé place d'Istrie. Il précise aussi que la réalisation prévue par la Région condamnerait l'entrée de la place à partir de la RD 811. Christophe ROGER rappelle également : « Après discussion avec les services du conseil régional et deux essais avec les bus de l'entreprise Raynal, la municipalité précédente a proposé le déplacement de l'arrêt de bus au niveau de la place de la Liberté ; proposition acceptée par les services de la Région ».

Ces travaux incombant à la commune, il convient de solliciter une aide pour le financement du projet. Christophe ROGER demande donc à l'assemblée d'approuver la demande de subvention auprès de la Région.

Henri Antunes intervient pour alerter sur le danger que peut représenter la position de cet arrêt au niveau du croisement du boulevard Aristide Briand et de la Rd 811.

Christophe ROGER lui répond que les chauffeurs de bus et le représentant de la Région, après une visite sur place, ont validé cet emplacement.

Madame le Maire précise que ce dossier a été traité sous la précédente mandature et qu'il s'agit là de demander le financement au conseil régional.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

10 DECISION DU MAIRE

- Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet d'Aménagement du complexe sportif et de loisirs, le Lot n°17 mur d'escalade demeurant sans offre valable après deux consultations, elle a pris la décision de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la pose d'une structure mur d'escalade. Elle ajoute que le club d'escalade s'est investi dans ce projet, notamment sur la partie technique et sur la recherche de financements.
- Madame le Maire informe le Conseil que, comme il se doit, après son élection le 25 mai dernier, un procès-verbal de prise en charge des archives municipales a été rédigé le 2 juin 2020.

11 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des informations suivantes :

- Un programme de formation pour les élus a été mis en place par l'AMF46. Chacun peut en bénéficier. Il sera mis à la disposition des élus qui souhaiteraient le consulter.
- Un règlement intérieur du Conseil Municipal sera élaboré dans les prochaines semaines.
- Prochains CM : le 23 juin à 20h30 et le 7 juillet à 18h30 pour le vote du budget qui sera suivi d'un repas
- Prochaine Commission finances le 03 juillet à 18h30
- Prochains Conseils Communautaires : le 18 juin à 18h et le 16 juillet à 17h30 à Prayssac, à l'Espace Maurice Faure.
- Transmettre la photo pour le trombinoscope des élus sur le site de la mairie.
- Un compromis de vente a été signé pour un terrain du lotissement communal « Le Rouget »

Sans autres questions,

La séance est levée à 22h00